

Bulletin d'histoire politique

L'organisation de la milice de la région montréalaise de 1792 à 1837 : de la paroisse au comté

Dominique Dion et Roch Legault



Volume 8, numéro 2-3, hiver 2000

L'histoire militaire dans tous ses états

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060201ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060201ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dion, D. & Legault, R. (2000). L'organisation de la milice de la région montréalaise de 1792 à 1837 : de la paroisse au comté. *Bulletin d'histoire politique*, 8(2-3), 108–118. <https://doi.org/10.7202/1060201ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2000

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

L'organisation de la milice de la région montréalaise de 1792 à 1837 : de la paroisse au comté



Dominique Dion et Roch Legault*

La milice est une institution militaire étroitement associée à l'histoire coloniale du Québec, en particulier à celle de la Nouvelle-France. Dès ses débuts, en effet, la Nouvelle-France a senti le besoin de s'organiser pour affronter les Amérindiens. La milice de la Sainte-Famille de Paul de Chomedey de Maisonneuve, mise sur pied le 27 janvier 1663, se voulait une défense contre les incursions des Iroquois. Elle a marqué l'histoire. Il s'agissait d'une initiative locale qui palliait le manque de soldats professionnels attendus de la France. Fort modeste, la milice montréalaise n'est composée alors que de vingt escouades de sept personnes chacune¹. Elle signalait cependant le début d'une longue carrière pour la milice au Canada français².

La cession de la Nouvelle-France n'efface pas l'institution qui, après quelques aléas, il est vrai, refait surface, prospérant et se compliquant aussi. L'Acte constitutionnel de 1791, loin de sonner le glas de cette institution, lui insuffle une dynamique nouvelle. Bientôt, des hommes politiques en vue s'intéressent aussi à la milice qui n'est plus l'apanage exclusif des autorités militaires métropolitaines. En 1837 et en 1838 toutefois, les rébellions sont une occasion manquée pour la milice qui ne se manifeste guère. Étrange silence qui ne peut se comparer au rôle non négligeable joué par la milice américaine à l'occasion de la Révolution³. Nous proposons de décrire l'évolution organisationnelle de la milice bas-canadienne de 1792 à 1837, en une présentation graphique d'abord puis en une tentative d'explication logique des changements organisationnels. En décrivant et en expliquant ainsi les nombreux changements de la milice pour cette période, somme toute assez brève, nous voulons surtout montrer que la milice issue du Régime français n'est pas une institution statique dont le Régime britannique aurait été le mouvoir⁴. Si elle ne jouit pas d'une forte présence durant les rébellions, c'est justement parce qu'elle est l'objet de la convoitise des acteurs sociaux et

* Les auteurs sont respectivement étudiante en histoire et professeur d'histoire au Collège militaire royal du Canada à Kingston.

politiques qui l'ont transformée en un terrain d'affrontement avant même qu'éclate la violence en 1837.

Lorsque l'évolution générale de la structure organisationnelle de la milice du Bas-Canada est représentée sous forme d'organigrammes, elle est marquée par trois périodes. La première s'étend sur quelques décennies et couvre les années 1792 à 1825. Elle laisse à peine voir sur sa constitution, paradoxalement, les effets d'une guerre, celle de 1812 avec les Américains. La seconde période dure de 1826 à 1829 et la dernière couvre les six ans qui précèdent le début des rébellions au Bas-Canada : 1830 à 1837. L'année la plus importante est 1826. C'est elle qui introduit les plus grands bouleversements. En 1830, la milice semble retrouver son équilibre. Comment une guerre a-t-elle apparemment moins marqué une institution militaire qu'une année de paix où les tensions internationales et régionales ne suscitent aucune appréhension chez les dirigeants ?

Voilà qui nous entraîne à exposer les forces qui agissent sur la milice et qui, selon nous, amènent les changements. De toute évidence, la pression démographique explique la création de nouvelles divisions. Le Bas-Canada connaît pendant la période à l'étude une forte croissance de sa population, autant par accroissement naturel qui nourrit les milices des campagnes que par l'immigration qui fortifie les milices urbaines⁵. Les préparatifs pour affronter l'ennemi à la veille de la guerre encouragent les autorités à examiner de plus près le fonctionnement et l'organisation de cette force d'appoint à l'armée britannique. Enfin, les luttes politiques qui opposent, au niveau d'analyse⁶ que nous avons choisi, la Chambre d'Assemblée et les gouverneurs sont au cœur des changements organisationnels.

Les deux principales sources documentaires que nous avons exploitées pour cette recherche ont été les *Almanachs de Québec*⁷ ainsi que les registres d'officiers de la milice⁸ pour le district de Montréal. Les deux sources, bien que semblables au premier abord puisqu'elles livrent des listes assez similaires, diffèrent fondamentalement dans leur nature. L'almanach connaît une grande diffusion dans la population et, conséquemment, peut illustrer certaines prétentions sociales des officiers de milice qui aimeraient être reconnus et respectés. Les renseignements des almanachs ne viennent pas du bureau de l'administration centrale de la milice. Dans une lettre qu'adresse l'adjudant général Vassal de Monviel à tous les commandants de divisions en décembre 1822, il les invite à envoyer « un rôle de nominal des officiers et sergents appartenant à l'état-major et aussi celui des capitaines, lieutenants et enseignes ainsi que du nom de la paroisse où ces officiers résident⁹ » tous les mois de mai de chaque année pour l'Almanach. Cette invitation ne constituait en rien un devoir. Les registres d'officiers de milice sont manuscrits et sont conservés au gouvernement au bureau de l'adjudant

Graphique 1

District de Montréal • Milice de 1792

1 ^{er} bat. de Montréal		2 ^e bat. de Montréal	
Capitaines dans les paroisses			
Argenteuil	St-Laurent Liesse	St-Sulpice	Mascouche Lachenaye
Lac des deux Montagnes	Les Bois Francs	La Valtrie	Lachenaye
Rivière Duschene	Bas de l'Isle de Montréal	Lanoray et Dautray	Terrebonne
Blainville	Pointe aux Trembles	Berthier	Mascouche St-Louis
Haut de l'Isle Ste-Anne	St-Léonard	St-Esprit	Idem Ste-Anne
Pointe Claire	Longue Pointe	St-Antoine	Isle Jésus
Les Sources	St-Léonard de Longue Pointe	St-Cutbert	Soulange
Isle Bizard	Rivière des Prairies	L'Assomption	Quinchen
St-Geneviève	Sault au Récolet	L'Achigan	Vaudreuil
La Chine	Repentigny	L'Acadie	Isle Perrault

État-major Boucherville, partie sud du fleuve		État-major de Chambly	
Beauharnois	Longueuil	Chambly	Rivière Richelieu
Châteauguay	Boucherville	William Henry	Beloeil
La Prairie la Magdelaine	Varennes	Petit St-Ours	St-Hyacinthe Yamaska
Idem St-Pierre	Verchères	Isle St-Ignace	Pointe Olivier
Idem St-Philippe	Idem La Blouffe	Isle du Pas	
Balirfindie	Contrecoeur		
Idem St-Jean	Grand St-Ours		

général. Ils représentent un document essentiellement administratif dont la tenue à jour semble quelquefois difficile.

Voyons de plus près l'évolution de l'organisation de la milice de la région de Montréal que nous avons établie à l'aide de ces sources.

Première période : 1792 à 1825, tranquillité

La structure organisationnelle de la milice bas-canadienne du gouvernement de Montréal demeure relativement simple durant toute la première période. En effet, jusqu'en 1812, la pression démographique seule incite la structure à prendre de l'expansion. En 1792, en plus des deux bataillons de Montréal, on compte 64 paroisses à la campagne (graphique 1). Certaines sont regroupées sous l'autorité de deux états-majors des campagnes, quinze sous l'état-major de Boucherville et neuf sous l'état-major de Chambly. Petit à petit, plusieurs paroisses « orphelines » sont regroupées sous d'autres états-majors qui se constituent à la campagne. Émerge ainsi un groupe d'officiers avec des rangs élevés. Les nouveaux colonels, lieutenants-colonels et majors sont en grande majorité francophones et leur prestige et statut social sont redevables à la prospérité de l'économie rurale. La milice de la ville semble quant à elle immobile, l'expansion de l'organisation ne se déroulant alors qu'à la campagne.

La tranquillité relative de l'institution s'arrête en 1812, année où éclate la guerre. Il y a un « boom » divisionnaire évident. Même si l'organisation reste simple, l'*Almanach de Québec* indique que l'on passe de treize divisions à vingt et une pour le gouvernement montréalais seulement, une augmentation du tiers des unités. Il faut dire que la préparation à affronter l'ennemi se dessinait dès avant 1812.

La crainte des autorités britanniques en Amérique du Nord de se voir envahir par les États-Unis a toujours été bien présente dans leur esprit durant les guerres napoléoniennes. La tension en Amérique était nourrie par certains incidents, dont le plus sérieux avait été l'attaque de la frégate américaine *Cheasapeake* par le navire britannique *Leopard*, en juin 1807. Attaque qui fit trois morts chez les Américains. Aussi, le gouverneur James Craig avait-il quelques raisons objectives de s'inquiéter. Il avait tellement à cœur la défense des colonies canadiennes et de l'Empire que son gouvernement semblait en état de siège, ce qui déplaisait souverainement aux Bas-Canadiens¹⁰. L'administration de Craig n'aura cependant pas un effet important sur l'évolution de la structure organisationnelle de la milice, puisqu'en dépit de son caractère militaire, elle se méfiait sans doute trop des Canadiens français.

Contrairement à l'administration précédente, celle de George Prevost coïncide avec la réorganisation de 1812 et la naissance de huit divisions rurales. Le gouverneur a compris que l'aide de la métropole sera difficile à obtenir tant que ses troupes seront engagées au Portugal et en Espagne contre les Français. Prevost n'avait d'autre choix que de mettre ses espoirs dans la main-d'œuvre locale, en particulier ses troupes de milice, pour appuyer les forces régulières déjà présentes en sol canadien.

Les nouvelles divisions ont pour but d'améliorer l'administration de la milice et son efficacité militaire. Leur création amène forcément l'état-major de chacune des divisions, nouvelles comme anciennes, à gérer une plus petite unité, puisqu'elles sont créées à partir de paroisses de divisions déjà existantes. Par exemple, en 1812, la division de Saint-Ours est constituée de sept paroisses : Sorel, Saint-Ours, Contrecoeur, Grand Saint-Ours, Verchères, Saint-Hyacinthe et La Présentation. L'année suivante, la même division ne régit plus que les trois premières (Grand Saint-Ours étant englobée dans la paroisse de Contrecoeur), tandis que Saint-Hyacinthe et La Présentation détiennent désormais le titre de « division de Saint-Hyacinthe » (Verchères devenant également une division ayant comme deux seules paroisses Verchères et Varennes). Il semble bien que les divisions soient toutes un peu plus petites qu'elles ne l'étaient, perdant des paroisses au profit des divisions nouvelles¹¹. Pour l'état-major de la division de Saint-Ours, il est beaucoup plus facile de garder un contrôle et de veiller à la prompte

exécution des ordres pour trois divisions plutôt que pour sept. Le tout permet d'exercer un contrôle plus serré sur les troupes, le but ultime de toute administration militaire.

Prevost ne s'en tient pas qu'à la réorganisation des divisions, mais amène également quelques changements à son administration. En 1811, il invite François Baby, jusqu'alors adjudant général des milices, à prendre sa retraite. Il lui substitue son adjoint depuis quatre ans, François Vassal de Monviel. Ce dernier a ses propres idées sur l'organisation de la milice qu'il expose lorsque l'occasion lui en est donnée¹². Toutefois, il ne semble pas avoir eu un rôle important dans la direction des changements. Pas plus d'ailleurs que pendant le reste de son mandat. La personnalité des gouverneurs joue un rôle plus déterminant à cet égard.

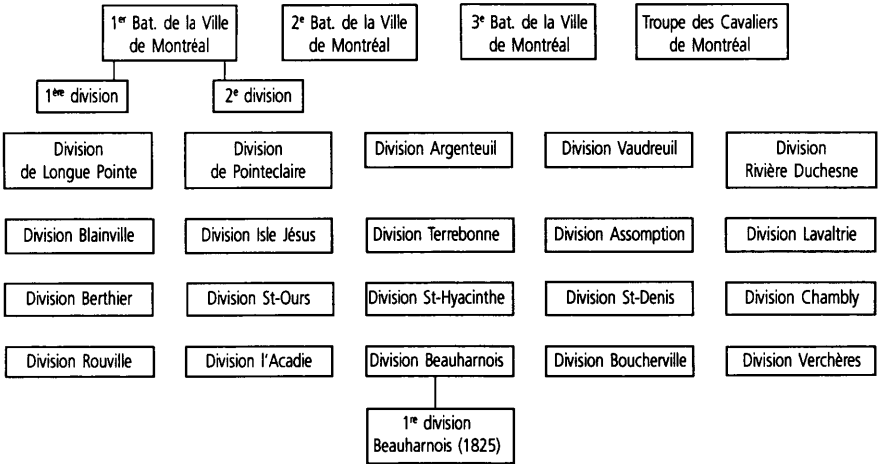
Pour les années d'après-guerre, et jusqu'en 1825, l'organisation reste la même, si ce n'est l'ajout de quelques sous-divisions. C'est la ville qui profite cette fois de cette modeste expansion et ses officiers obtiennent des postes élevés dans la hiérarchie. Bien que de composition très modeste, l'unité ne pouvait faire état que de trois officiers¹³, les troupes de cavaliers de Montréal qui font leur apparition en 1821 témoignent d'un élan de ferveur monarchique au sein de la milice. Les motivations des membres de cette unité spéciale trouvent leur origine en Grande-Bretagne au début des années 1790. Le « Volunteer Movement » devait défendre le roi, la constitution et le pays contre la France¹⁴. Ce mouvement illustre aussi chez ses membres l'acceptation du service militaire et d'une discipline plus forte au sein des miliciens que la moyenne¹⁵. Sur le plan international, la menace américaine ne suffit pas à elle seule à émouvoir l'opinion publique au Canada et la correspondance raréfiée entre les commandants de division de la milice et l'adjudant général des milices rappelle que l'après-guerre est, somme toute, fort calme.

Deuxième période : 1826 à 1829, les bouleversements

Il faut attendre 1826 pour voir un changement significatif de l'organisation. L'organigramme de 1826 est à peine comparable à celui de l'année précédente (voir graphiques 2 et 3). De nouveaux noms de divisions et de bataillons apparaissent, tandis que beaucoup disparaissent, les bataillons se mêlent sans logique avec les divisions et, pour la première fois, apparaît le mot comté pour distinguer les plus grandes unités. Bref, il semble que les autorités n'aient pas su effectuer une transition sans heurts. Il y a une volonté de réforme, mais elle s'inscrit dans une période, de 1826 jusqu'à 1830, d'instabilité politique qui empêche une direction claire. En effet, l'Assemblée et le gouverneur Dalhousie, en pleine foire d'empoigne, choisissent de se quereller aussi à propos de la milice en 1827. Cette année-là, la campagne électorale a été lourde de conséquences

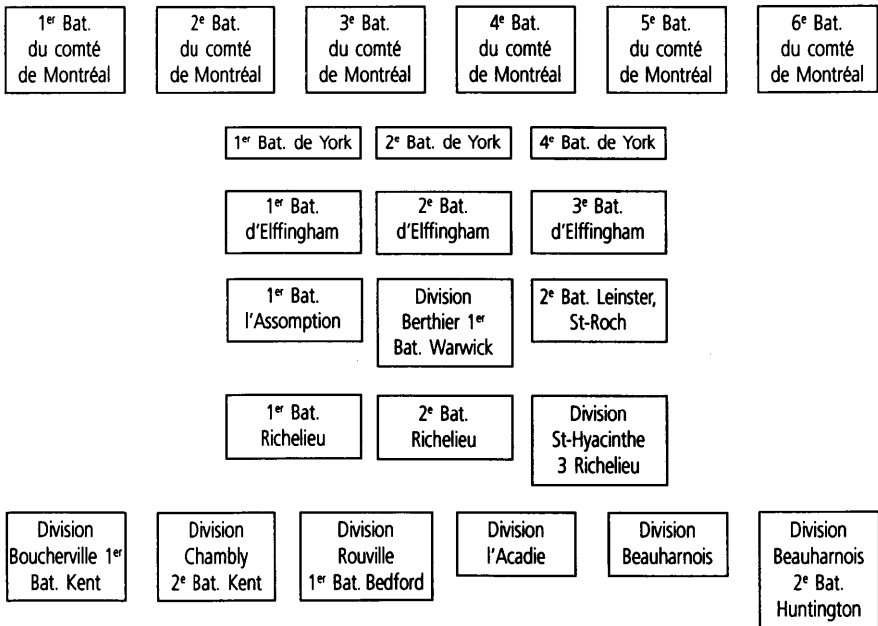
Graphique 2

District de Montréal • Milice de 1823-1825



Graphique 3

District de Montréal • Milice de 1826



pour plusieurs officiers de milice puisque le gouverneur désirait éliminer les menaces que certains d'entre eux, qui s'opposaient au parti des bureaucrates, représentaient. Aussi, la liste d'officiers forcés à démissionner, à se retirer ou à devenir surnuméraires s'est soudainement allongée. Elle atteindra 433 officiers pour l'ensemble du Bas-Canada¹⁶.

On reproche fortement à Dalhousie le retour aux ordonnances de 1787 et 1789 le 14 mai 1827. Ces ordonnances remplaçaient l'Acte de milice de 1825 échu depuis le 1^{er} mai 1827. Odieux agissements clament plusieurs députés qui enlèvent à l'Assemblée toute influence sur la direction à insuffler à la milice. En guise de réponse, un comité spécial, mis sur pied par l'Assemblée, produit un rapport en février 1829. Chargé d'enquêter sur la « partie de la harangue de Son Excellence relative à l'Organisation [sic] de la Milice », il n'est pas long à diriger envers l'ancien gouverneur Dalhousie, il avait entre-temps été remplacé par James Kempt, des accusations d'ingérence politique ou de politisation de la milice :

Il est à la connaissance de votre Comité que l'opinion générale était dans ce tems [sic] que, sous la couleur de ces Ordonnances, on travaillerait à fair [sic] servir les Commissions de Milice comme d'un moyen de sacrifier les droits civils, et d'instrumens [sic] de Politique et d'Élections ; et les résultats comme il appert par les recherches de votre Comité on [sic] justifié cette opinion...

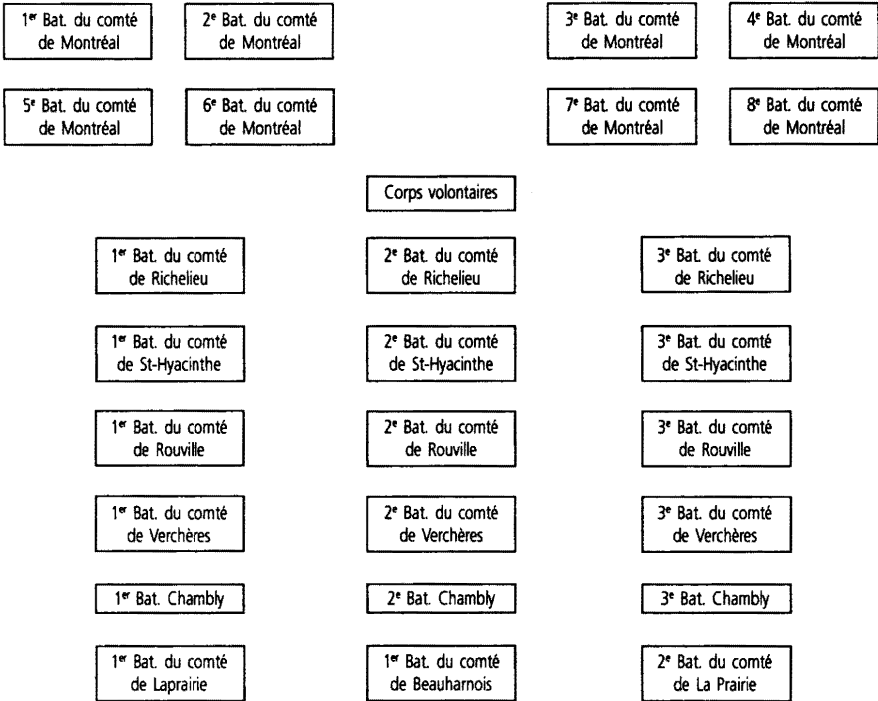
D'après une mure [sic] considération des renseignements [sic] que votre Comité s'est procurés, sur ce point, il ne peut s'empêcher de conclure que, sous l'administration de Lord Dalhousie, il a existé, de la part de l'autorité Exécutif [sic], un plan concerté pour rendre de fait toute la population mâle de la Province [...] dépendante en grande parti [sic] [...] de la volonté et du bon plaisir du Gouverneur et pour la rendre à lui responsable de ses opinions politiques, et qu'on s'est servi pour mettre à effet ce système du renouvellement des Ordonnances [de milice] de 1787 et 1789¹⁷.

Non seulement est-il devenu impossible de présenter un organigramme clair de l'organisation de la milice pour cette période, mais tout son fonctionnement s'en trouve perturbé comme l'indique les multiples ratures et ajouts dans les registres de milice 1826. L'organisation reste à peu près la même pour les années suivantes 1827, 1828 et 1829. La routine des exercices, établie depuis des années, en souffre. Jean-Joseph Girouard, officier de milice du comté de York, expose bien la situation lorsqu'il est interrogé par l'Assemblée sur les exercices de milice, le 28 janvier 1829 :

Il n'y a eu d'exercices que l'année dernière. Il n'y en a pas eu à ma connaissance en 1827. [...] On faisait l'appel du rôle, et rien de plus. [...] D'abord, ils [les miliciens] n'y venaient pas généralement ; il y avait des compagnies où il ne se trouvait que très peu de miliciens présents. [...] Généralement, les miliciens ne pensaient pas qu'il y eut des lois de milice en force¹⁸.

Graphique 4

District de Montréal • Milice de 1833-1834



Les conflits politiques au Bas-Canada et la quête du pouvoir ont fait en sorte que les autorités britanniques, dont le gouverneur est un officier général chevronné de l'armée britannique, ont laissé de côté l'efficacité militaire de l'organisation de la milice.

Troisième période : de 1830 à 1837, un certain « retour à la stabilité »

Plusieurs différences entre l'organigramme de 1829 et celui de 1833-1834 sont visibles (graphique 4)¹⁹. L'organisation est maintenant plus claire et plus ordonnée. Elle présente sept comtés ruraux dont cinq avec trois bataillons chacun. Seuls les comtés de La Prairie et de Beauharnois ne rencontrent pas cette norme. Les bataillons perdent leur nom au profit d'un système plus militaire de numérotation. La milice urbaine continue sa poussée entreprise timidement après la guerre de 1812. Elle possède maintenant le nombre impressionnant de huit bataillons. De plus, les « Volunteers » comptent trois troupes de cavalerie, une compagnie d'artillerie et une compagnie de carabiniers. Pour ces derniers, l'avenir semble prometteur.

Attendue par tous depuis quelques années, il semble que l'organisation de la milice redevient stable avec la mise en vigueur de l'Acte de 1830. Un consensus social et politique s'est réalisé. Les registres d'officiers du bureau de l'adjudant général de l'année 1831 jusqu'en 1837 et ceux des almanachs indiquent le retour d'un certain ordre.

Même s'il y a une distance entre le projet de loi détaillé proposé par le Comité spécial de l'Assemblée le 5 mars 1829 et l'Acte de 1830, il semble que l'Assemblée a su imposer quelques-unes de ses vues. L'Acte de 1830 donne, entre autres, la date où les rassemblements doivent être tenus et, surtout, rappelle que la précision²⁰ des listes de milice est très importante : « il sera fait sans délai un rapport vrai des Miliciens présents [sic] à telles revue [sic], [...] par l'Officier Commandant du Bataillon auquel telles Compagnies appartiendront respectivement²¹ ». Dans ce domaine, comme pour d'autres luttes politiques entreprises à cette époque, les partisans de Papineau peuvent se réjouir.

Ce qui se produit alors entre ce moment de satisfaction pour les députés et l'obligation qui est faite par la population aux officiers de milice de rendre leur commission en 1837 reste à être compris pleinement. Pourquoi la milice est-elle la base de l'organisation du charivari à Saint-Athanase le 2 novembre 1837, alors qu'elle est impuissante à constituer de véritables camps militaires dans la vallée du Richelieu²² ? Les troupes de « Volunteers », très actives lors des deux années de la rébellion au Bas-Canada, profiteront d'un appui inconditionnel de l'administration et de l'argent de la caisse militaire (le trésor de l'armée) et dameraient facilement le pion à la milice en tant que force militaire.

De 1792 à 1837, nous assistons à la migration d'un lieu de pouvoir au sein de la milice, comme sans doute dans le reste de la société, de la paroisse au comté. C'est ce qui ressort le plus des organigrammes que nous avons tracés au début (graphique 1) et à la fin de la période étudiée (graphique 4). La milice de la région de Montréal n'est donc pas statique sur le plan organisationnel, mais bien vivante en dépit de son « échec » des rébellions de faire parler d'elle. C'est-à-dire de ne pas avoir été utilisée comme organisation militaire contre ou pour le gouvernement.

La vitalité de la milice pendant cette période provient des exigences stratégiques, de la hausse de la population rurale et urbaine de la colonie mais aussi, pour une bonne part, des luttes sociales et politiques qui l'animent. Les autorités gouvernementales et militaires désirent un corps d'officiers sûr et une milice efficace, cela va de soi. Ce qui l'est sans doute moins, c'est le souci des dirigeants patriotes de préserver la crédibilité de l'institution. Une preuve que la milice leur tient aussi à cœur bien qu'elle trouve ses origines dans l'Ancien Régime. La milice est alors victime de sa popula-

rité. L'intérêt général qu'on lui porte allait déboucher sur la confrontation et secouer son évolution organisationnelle.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, Tiroir 10.
2. Cela semble une particularité de l'Amérique du Nord puisque la milice est aussi une institution très puissante dans les colonies anglaises.
3. Steven Rosswurm, *Arms, country, and class : the Philadelphia militia and « lower sort » during the American Revolution, 1775-1783*, Nouveau-Brunswick, Rutgers University Press, 1987, 373 p.
4. La milice est à ce point une réalité changeante que nous avons souligné ailleurs les difficultés liées à la description des composantes d'une unité de milice, celle du bataillon de Saint-Hyacinthe. (C. Dessureault et R. Legault, « Évolution organisationnelle et sociale de la milice sédentaire canadienne : le cas du bataillon de Saint-Hyacinthe », *Journal of the CHA 1997/Revue de la SHC*, nouvelle série, vol. 8, p. 89-90.
5. Encore que le problème du contrôle de la population immigrante, extrêmement mobile, rend plus compliquée son administration.
6. La milice est aussi témoin de conflits politiques régionaux et locaux, de conflits entre les paysans et les propriétaires terriens, etc.
7. Celle de John Neilson, imprimée à Québec. Différents titres coiffent les parutions durant la période : *L'Almanac de Quebec pour l'année* (courante) ; *Almanach de Quebec ; et état civil et militaire de l'Amérique britannique* ; *The Quebec Almanac ; and British American Calendar*.
8. ANC, RG 9, 1 A 5, vols 1 à 15.
9. ANC, RG 9, 1 A 1, vol. 82, dossier Monviel, Letter book, circulaire, décembre 1822.
10. Jean-Pierre Wallot, « La crise sous Craig (1807-1811) : nature des conflits et historiographie », dans Jean-Pierre Wallot, *Un Québec qui bougeait. Trame sociopolitique au tournant du XIX^e siècle*, Montréal, Éditions du Boréal Express, 1973, p. 143 à 167.
11. La raison pour laquelle une paroisse s'approprie le titre de division plutôt qu'une autre reste imprécise. La paroisse la plus peuplée ou celle qui abrite le plus de capitaines n'est pas toujours celle qui donne son nom à la nouvelle division.
12. Voir deux de ses exposés dans ANC, RG 9, 1A1, vol. 79.
13. Ce sont des membres de la grande bourgeoisie d'affaires britannique : Robert Gillespie en est le capitaine commandant, John Molson et Thomas Torrance font respectivement office de lieutenant et de cornette. Leur commission de milice date d'octobre 1820. [ANC, RG 9, 1A5, vol. 8.]
14. Clive Emsley, « The Volunteer Movement », dans Alan J. Guy (dir.), *The Road to Waterloo. The British Army and the Struggle Against Revolutionary and Napoleonic France, 1793-1815*, Londres, National Army Museum, 1990, p. 40.
15. J. E. Cookson, « The English Volunteer Movement of the French Wars, 1793-1815 : Some Contexts », *The Historical Journal*, vol. XXXII, n° 4, 1989, p. 890.
16. Il y a également 536 promotions et nominations pour le seul district de Montréal. (Assemblée législative du Bas-Canada, *Rapport du comité spécial auquel a été référé cette partie de la hargne de Son Excellence relative à l'organisation de la milice*, Québec, Neilson et Cowan, 1829, p. 11-12.)
17. *Ibid.*, p. 8.

18. *Ibid.*, p. 45-46.

19. De 1830 à 1832, les listes de milice sont manquantes. Il existe une liste de milice pour les années 1831 à 1846 et des listes annuelles pour les années 1833 et 1834.

20. Désirant désormais avoir des inventaires les plus exacts possible, la Chambre d'Assemblée a bien pris soin d'établir plusieurs articles consacrés uniquement à la façon de procéder lors de l'appel. Le projet de loi est presque tatillon. Il spécifie le moment où les rassemblements doivent être tenus, l'obligation de chaque milicien d'avertir son officier commandant sur des renseignements inexacts de la liste de milice, ainsi que l'obligation des officiers de fournir une copie des lois de milice à chacun de leurs soldats. Enfin, chaque liste de milice doit être certifiée par les officiers commandants présents à la parade avant d'être rapportée à l'officier commandant du bataillon, et ce avant une date précise. De plus, un secrétaire doit être obligatoirement nommé dans chaque paroisse afin d'aider à faire les rôles, à copier dans un livre tous les ordres et commentaires concernant les différentes compagnies. L'officier de chaque bataillon devra également nommer un secrétaire pour remplir les mêmes devoirs. (*Assemblée législative du Bas-Canada, Second rapport du comité spécial auquel a été référé cette partie de la harangue de Son Excellence relative à l'organization de la milice*, Québec, Neilson et Cowan, 1829, p. 139-141.)

21. Article 8.

22. Voir Allan Greer, *The Patriots and the People. The Rebellion of 1837 in Rural Lower Canada*, Toronto, University of Toronto Press, p. 239 à 257 et p. 305. Il existe une version française de l'ouvrage aux éditions du Boréal.